



Alzheimer et assurance vie

Par **sophie**, le **14/06/2008** à **17:18**

bonjourrmon oncle veuf, a ouvert une assurance vie à 78ans dépôt 5000euros bénéficiaire ses enfants nés et à naître nous sommes 2r3 mois après changement de bénéficiaire mon fils date de naissance etc.....rnrn1an après ces faits mon oncle rentre dans une maison de retraite 'maladie d'alzheimer depuis 4ansrnrnpendant son séjour en maison de retraite le fils avait la procuration et au décès de mon oncle ce contrat d'assurance vie a été multiplié par 8rnrncontrat encaissé 1mois après le décès de mon onclernrcontrat 2004 --- maison de retraite en 2005----décès 2008rnrnmerci de me donner votre avis et la marche à suivre pour aider ma cousinernSOPHIE

Par **Visiteur**, le **07/07/2008** à **12:04**

Bonjour,rnrnL'assurance-vie est réputée être hors succession.rnrnUne action en "prime manifestement exagérée" peut cependant être intentée par un héritier réservataire qui, du fait de cette assurance-vie aurait été lésé en ne recevant pas la part de succession légale (pour 2 enfants c'est 33%).rnrnTrès cordialement